

[Texte]

The Chairman: The Chair should know when the meetings are going.

Mr. Robinson: Then talk to the clerk.

The Chairman: And if you think you are going to run the meeting, you are not. You are one member the same as the rest of us . . .

Mr. Robinson: Talk to the clerk.

The Chairman: —and you had better get that into your head. But now we are discussing questions to the Minister, so let us skip it to that.

Mr. Robinson: Yes, Mr. Chairman, I know that the independence for which the Chair is so well known will remain firm during the course of this committee.

I want to ask the Minister if there is any precedent for the expenditure of taxpayers' funds for spouses of public appointees. If there is, I am not aware of it. Perhaps the Minister could enlighten me. I do not understand why a spouse of a judge should be given taxpayers' funds. This amendment refers to the representation allowance. This is at clause 5, Mr. Chairman:

reasonable travelling and other expenses actually incurred by the judge or by the judge's spouse in discharging the special extra-judicial obligations and responsibilities that devolve on a chief justice, puisne judge . . .

and so on.

Well, I can understand this representation allowance for the chief judges, because they have additional responsibilities, but why should taxpayers have to pay for the judge's spouse? Is there any precedent that the Minister is aware of anywhere for this kind of thing? The Minister suggested, somewhat tongue in cheek, that perhaps Jane should get a compensation during the second reading consideration of this bill, but of course I do not think there is any precedent for this and I do not know why the Minister is suggesting that judges' spouses should be compensated. Certainly there was no such suggestion by the Lang commission, no such suggestion by any other commission that I am aware of. Where did this come from?

• 1200

Mr. Crosbie: I think it came from me. If it did not, I am proud to claim the suggestion as my own.

The whole purpose of the allowance is for the judges to attend or represent the court. My experience to date is that on those kinds of occasions they are expected—usually it is a wife, but it could be a male spouse, of course; it just so happens that normally it is a wife—to attend and that they add to the occasion when conferences are held. As I see it today, in just about every occupation there are partnerships. While the husband might be taking the lead role publicly, he is considerably assisted by his wife, or vice versa. Therefore it is to be encouraged on certain occasions for the occupants of the office to have with them their marital partners when they attend conferences and the like.

Mr. Robinson: At taxpayers' expense.

[Traduction]

Le président: Le président doit savoir quand auront lieu les réunions.

M. Robinson: Parlez-en au greffier.

Le président: Et si vous croyez pouvoir faire la pluie et le beau temps ici, vous avez tort. Vous faites partie du Comité au même titre que nous tous . . .

M. Robinson: Parlez-en au greffier.

Le président: . . . et vous feriez bien de vous en rappeler. Pour l'instant, nous posons des questions au ministre, revenons donc à nos moutons.

M. Robinson: Oui, monsieur le président, je sais que l'indépendance reconnue du président se maintiendra au cours du reste de la réunion de ce Comité.

Je vais demander au ministre si les deniers publics ont déjà servi aux dépenses des conjoints des titulaires nommés par le gouvernement. À ma connaissance il n'y a pas de précédent. Le ministre pourrait peut-être m'en dire plus. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le conjoint d'un juge doit recevoir l'argent des contribuables. Il s'agit de l'amendement à la disposition sur les frais de représentation, l'article 5, monsieur le président, où il est dit:

des frais de voyage ou autres engagés, dans l'exécution de leurs fonctions extra-judiciaires, par eux ou par leur conjoint.

etc.

Je comprends que l'on accorde des frais de représentation aux juges en chef, car ils assument des responsabilités supplémentaires, mais pourquoi les contribuables doivent-ils verser quoi que ce soit dans le cas du conjoint? Y a-t-il, à la connaissance du ministre, des précédents à cet effet? Le ministre a proposé, pince-sans-rire, que Jane devrait peut-être recevoir une indemnité au cours de la deuxième lecture de ce projet de loi, mais évidemment, je ne crois pas qu'il existe de précédent à cet effet et je ne vois pas pourquoi le ministre propose que les conjoints des juges soient indemnisés. Il est certain, du moins à ma connaissance, que la Commission Lang pas plus qu'une autre n'a fait cette suggestion. D'où avez-vous tiré cette idée?

M. Crosbie: Je crois qu'elle vient de moi. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de revendiquer l'idée comme étant mienne.

Le but de cette allocation, c'est de permettre au juge de représenter le tribunal. D'après mon expérience, jusqu'à présent, en de telles occasions, on s'attend à ce que l'épouse, éventuellement l'époux bien sûr, assiste à des conférences où elle rehausse l'événement de leur présence. À notre époque, j'estime que dans presque tous les secteurs d'activité il y a des partenaires. Bien que ce soit l'époux qui assume le premier rôle publiquement, il reçoit beaucoup d'aide de son épouse, ou vice versa. Dans certaines circonstances, on doit encourager les titulaires d'une charge à se faire accompagner de leurs conjoints lors de conférences ou d'événements semblables.

M. Robinson: Aux frais du contribuable.